

07 Juil 2023 -16:46

Appartient à Conseil des ministres du 7 juillet 2023

## Utilisation de bodycams par la police - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant régulation de l'utilisation de bodycams par les services de police.

L'avant-projet de loi apporte un certain nombre de modifications à la loi sur la fonction de police afin de réglementer l'utilisation des bodycams. Ces caméras individuelles permettent aux citoyens et aux forces de police de contextualiser les incidents ou les interventions grâce à des enregistrements audio et visuels. En outre, les recherches montrent que leur utilisation peut entraîner la désescalade d'un incident.

L'avant-projet de loi prévoit un cadre juridique spécifique pour l'utilisation de ce type de caméra. Le choix a été fait de ne pas activer la caméra en permanence mais de la faire activer manuellement par le policier lors d'une intervention. L'avant-projet définit également les modalités de conservation et de traitement des données, afin que la confidentialité des données personnelles soit assurée de manière uniforme.

L'avant-projet de loi est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)